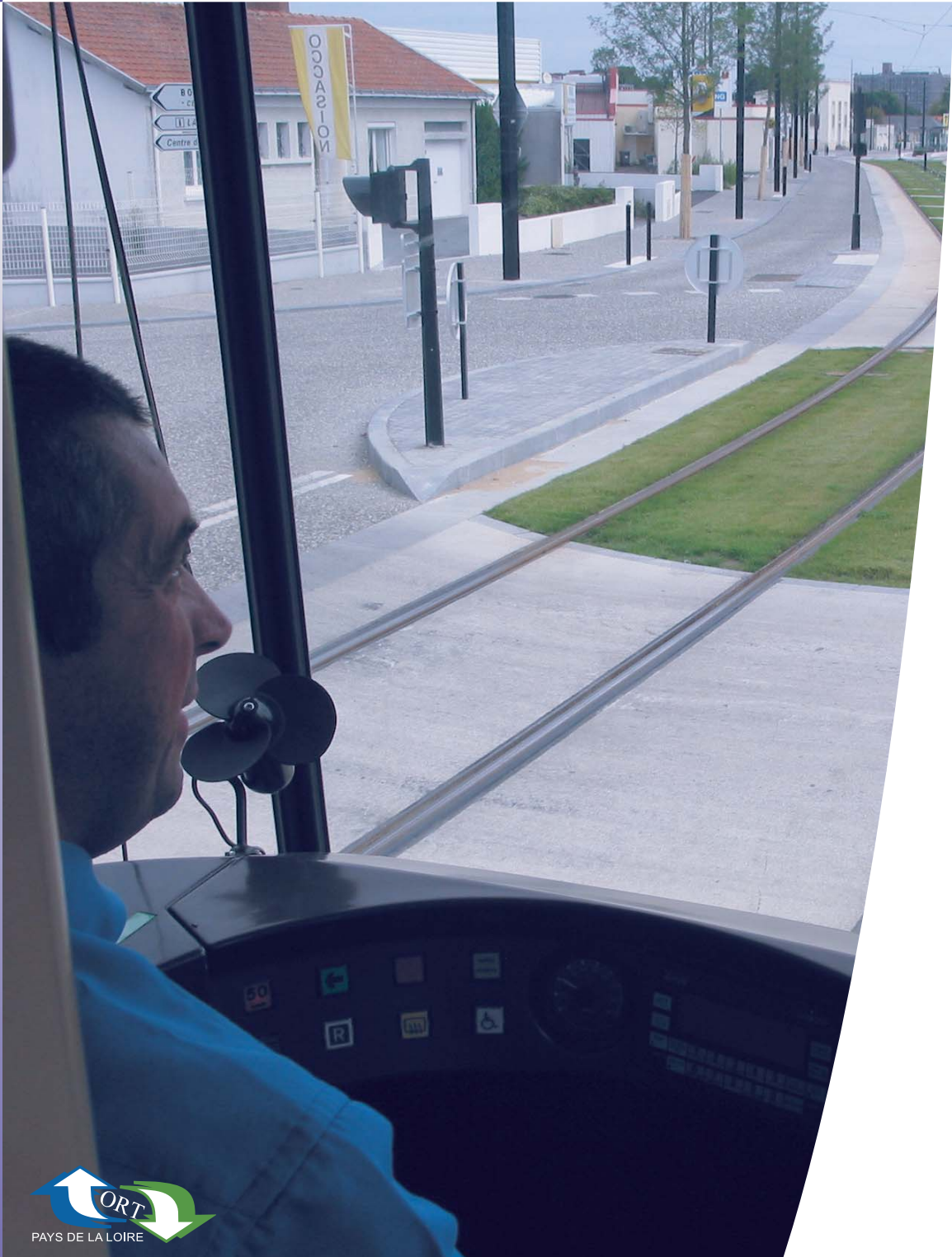


La situation des transports en Pays de la Loire

Les effectifs salariés du secteur des transports en 2009



**ANALYSES
ET CONNAISSANCE**

Collection

n° 8



Les collections « Transports » de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La collecte, l'observation et la diffusion des statistiques dans le domaine des transports sont des domaines d'intervention de la DREAL des Pays de la Loire. Cette valorisation s'effectue au travers de deux grandes catégories de publications numériques :

1. Une note de conjoncture trimestrielle

Titre de la collection :

La conjoncture des transports en Pays de la Loire

Contenu : suivi et analyse de l'évolution récente des principaux indicateurs du secteur des transports en Pays de la Loire.

2. Des bilans thématiques annuels

Titre de la collection :

La situation des transports en Pays de la Loire

Contenu : publication apériodique, à double timbre DREAL / O.R.T., analysant les résultats statistiques annuels d'un thème donné du secteur des transports.



Document consultable et téléchargeable sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement à l'adresse suivante : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=564

Sommaire

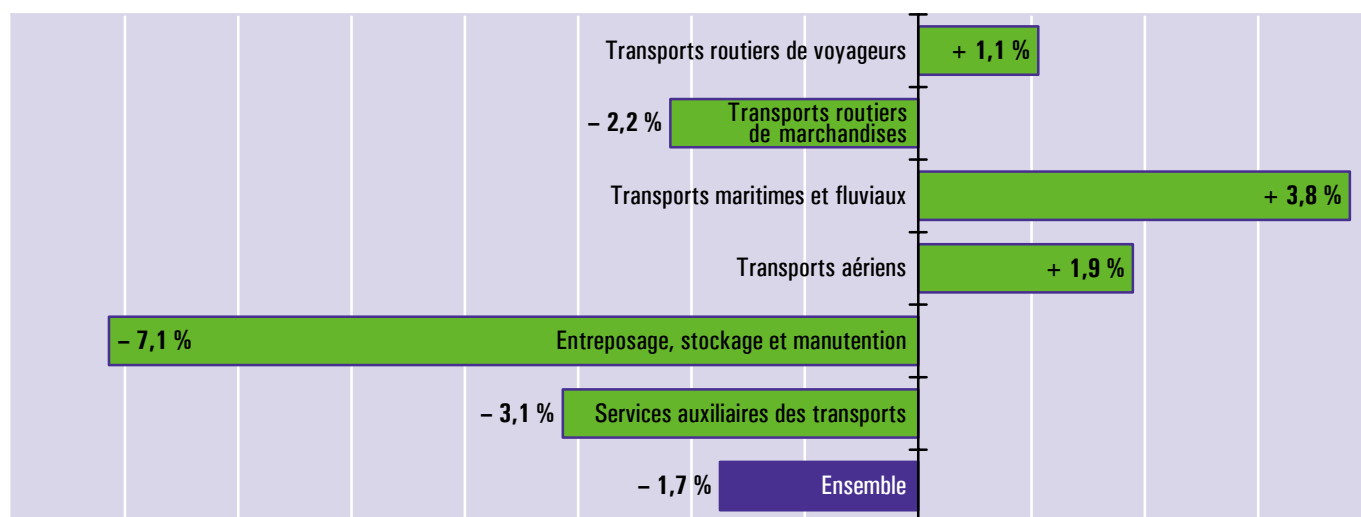
Synthèse – En 2009, la crise économique a davantage affecté l'emploi des transports de marchandises que celui des transports de voyageurs	3
1 – L'emploi dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage	4
1.1 – L'an passé, pour la première fois depuis 2003, les effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage ont reculé dans les Pays de la Loire	5
1.2 – L'emploi du secteur des transports est surreprésenté en bordure des villes	6
2 – L'emploi dans les principales composantes du secteur	7
2.1 – Transports routiers de voyageurs : malgré la crise, les effectifs progressent de 1 % en 2009	9
2.2 – Transports routiers de marchandises : 600 emplois salariés nets ont disparu en 2009 (- 2,2 %)	10
2.3 – Transports maritimes et fluviaux : l'emploi salarié féminin a progressé de 31 % l'an passé	11
2.4 – Transports aériens : les Pays de la Loire représentent à peine plus de 2 % des effectifs nationaux	12
2.5 – Entreposage, stockage et manutention : l'emploi a chuté de 7 % en 2009	13
2.6 – Services auxiliaires des transports : les effectifs ont fléchi de 3 % l'an passé	14
Annexe statistique – L'emploi salarié privé du secteur des transports par sous-classe de la NAF	15
Annexes méthodologiques	16
Unistatis : le site internet de la statistique annuelle des établissements affiliés à l'Unédic	16
L'emploi salarié privé relevant du champ d'application de l'assurance chômage	17
La nomenclature NAF (révision 2)	17
Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes	18

Synthèse – En 2009, la crise économique a davantage affecté l'emploi des transports de marchandises que celui des transports de voyageurs

Dans les Pays de la Loire, 46 700 salariés privés¹ (79 % d'hommes, 21 % de femmes) étaient recensés dans le secteur des transports et de l'entreposage au 31 décembre 2009, en baisse de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Ce recul, observé également au niveau national (-2,6 %), est une conséquence directe de la dégradation de la situation économique. Il s'inscrit en rupture par rapport à la tendance des années précédentes, les effectifs régionaux du secteur ayant fortement progressé entre 1993 et 2008 (+ 71 % soit une progression moyenne de 3,7 % par an).

Le mode routier (voyageurs et marchandises confondus) représente, en Pays de la Loire, près de quatre emplois sur cinq du secteur des transports, une part sensiblement plus élevée qu'en France métropolitaine. Les seuls transports routiers de marchandises emploient 28 000 salariés, soit plus de 7 % des effectifs nationaux. De par la position excentrée du territoire ligérien, les activités logistiques sont en revanche peu présentes dans la région. Ainsi, seulement 3 % de l'emploi salarié français de l'entreposage et de la manutention est localisé en Pays de la Loire.

Evolution entre 2008 et 2009 des effectifs salariés
du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire



Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Unédic (données au 31 décembre)

En 2009, la récession économique a impacté de façon différenciée les composantes du secteur des transports et de l'entreposage. Elle a touché en premier lieu les entreprises du transport routier de marchandises, dont les effectifs salariés ont reculé de 2,2 % l'an passé dans les Pays de la Loire, le repli de la production industrielle ayant entraîné mécaniquement une diminution de la demande en services de fret, émanant des chargeurs. De la même façon, les activités logistiques ont été moins sollicitées : l'emploi des établissements de la région spécialisés dans le stockage et la manutention des marchandises s'est ainsi replié de 7,1 % en 2009.

Les effectifs salariés des exploitants de réseaux de transports de voyageurs (principalement routiers et aériens) ont en revanche progressé l'an dernier, à un rythme cependant plus faible que par le passé. Cette meilleure résistance à la conjoncture économique trouve son origine dans les mesures de soutien mise en place par l'État² et les collectivités territoriales qui ont favorisé, au niveau national, l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages (+ 1,6 % en 2009). Le ralentissement du rythme d'accroissement de la mobilité des personnes est resté limité et n'a pas eu de conséquences négatives sur le niveau d'emploi des entreprises de transport de passagers. Ainsi, entre fin décembre 2008 et fin décembre 2009, les effectifs salariés se sont accrus en Pays de la Loire de 1,1 % dans le transport routier de voyageurs et de 1,9 % dans le transport aérien.

¹ Effectifs salariés des établissements affiliés à l'assurance chômage (cf. définition du champ Unédic annexé en page 17)

² En 2009, une prime exceptionnelle de 150 euros a été versée à trois millions de familles modestes et les deux derniers tiers provisionnels de l'impôt sur le revenu de 2008 ont été supprimés pour les foyers relevant de la première tranche d'imposition.

1 – L'emploi dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage

1.1 – L’an passé, pour la première fois depuis 2003, les effectifs salariés du secteur des transports et de l’entreposage ont reculé dans les Pays de la Loire

Au 31 décembre 2009, le secteur des transports et de l’entreposage comptait dans les Pays de la Loire 46 700 salariés privés (79 % d’hommes, 21 % de femmes). La région représente 5,6 % des effectifs nationaux du secteur, une part conforme à son poids démographique ou économique.

Après une année 2008 en légère augmentation (+ 1,0 %), 2009 s’est caractérisée par des pertes nettes d’emploi importantes dans le secteur des transports : les effectifs salariés ont reculé de plus de 800 personnes entre fin décembre 2008 et fin décembre 2009 dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 1,7 %.

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l’entreposage en 2008 et 2009 (au 31 décembre)

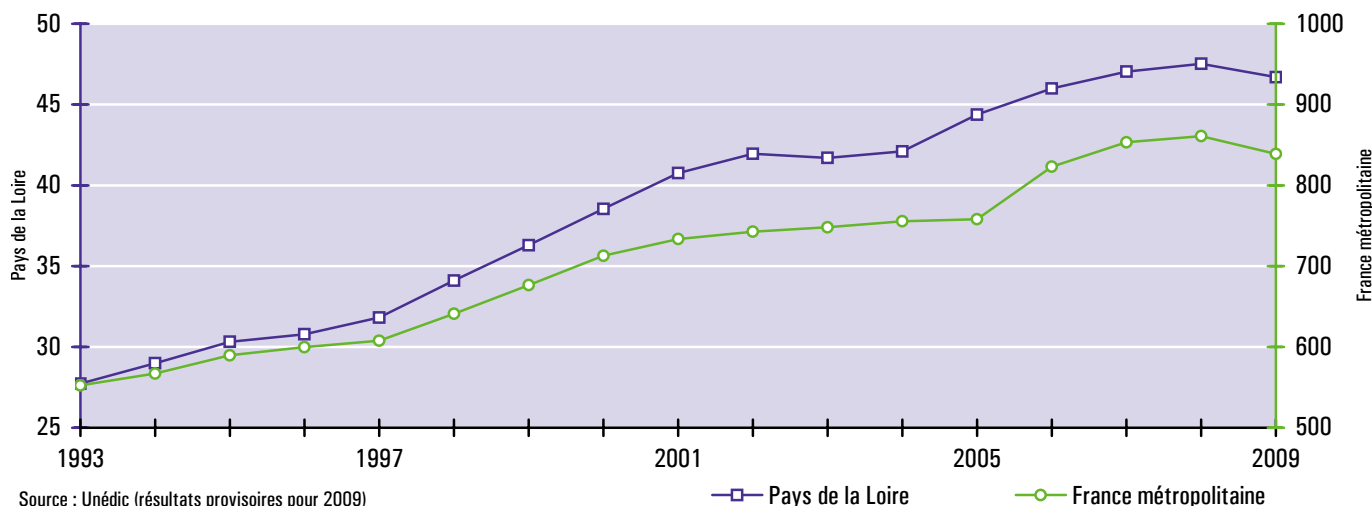
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
Loire-Atlantique	15 320	15 063	- 1,7 %	4 838	4 942	+ 2,1 %	20 158	20 005	- 0,8 %
Maine-et-Loire	6 580	6 538	- 0,6 %	1 514	1 456	- 3,8 %	8 094	7 994	- 1,2 %
Mayenne	3 517	3 656	+ 4,0 %	646	616	- 4,6 %	4 163	4 272	+ 2,6 %
Sarthe	5 478	5 196	- 5,1 %	1 246	1 199	- 3,8 %	6 724	6 395	- 4,9 %
Vendée	6 489	6 295	- 3,0 %	1 899	1 735	- 8,6 %	8 388	8 030	- 4,3 %
Pays de la Loire	37 384	36 748	- 1,7 %	10 143	9 948	- 1,9 %	47 527	46 696	- 1,7 %
France métropol.	672 039	654 163	- 2,7 %	188 941	184 770	- 2,2 %	860 980	838 933	- 2,6 %
Région / France	5,6 %	5,6 %		5,4 %	5,4 %		5,5 %	5,6 %	

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

A l’exception de la Mayenne dont les effectifs ont poursuivi leur progression, en particulier dans le transport routier de marchandises (cf. tableau de la page 10), les départements de la région se sont inscrits en repli. Si le recul est modéré en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire, de l’ordre de - 1 % ; il est en revanche plus fort en Sarthe et en Vendée, supérieur à - 4 %.

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l’entreposage
(en milliers, au 31 décembre)



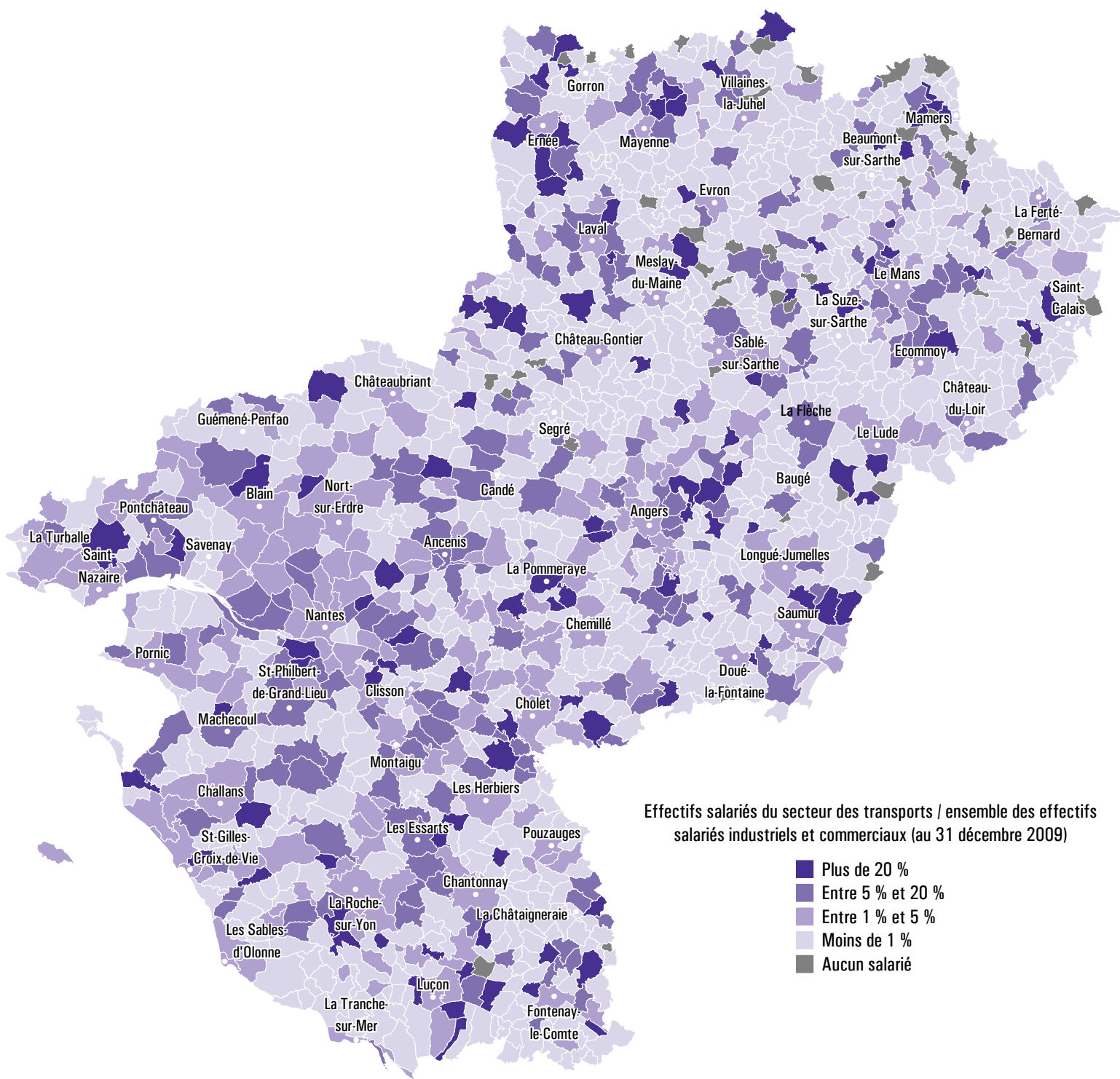
Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

Dans les Pays de la Loire, la part des femmes dans l’emploi salarié du secteur des transports et de l’entreposage s’est élevée à 21,3 % au 31 décembre 2009, un niveau comparable à celui enregistré en France métropolitaine (22,0 %). Elle a augmenté lentement mais régulièrement au cours des dernières décennies (16,9 % en 1993), sous l’effet de la féminisation croissante des métiers de la conduite routière.

1.2 – L’emploi du secteur des transports est surreprésenté en bordure des villes

Dans les Pays de la Loire, le secteur des transports et de l’entreposage représente 5 % de l’ensemble de l’emploi privé industriel et commercial (cf. définition du champ Unédic annexé en page 17). Cette part a progressé d’un point par rapport à 1993. Elle est très variable selon la commune de localisation de l’emploi, reflétant la spécialisation « transports » de certaines zones du territoire régional telles que la périphérie des pôles urbains, la partie ouest de la Mayenne et l’axe Cholet / La Roche-sur-Yon.

Part du secteur des transports et de l’entreposage dans l’ensemble des effectifs salariés privés industriels et commerciaux (au 31 décembre 2009)



Champ : effectifs salariés des établissements affiliés à l’assurance chômage
 Source : Unédic (résultats provisoires)

2 – L'emploi dans les principales composantes du secteur

Pour les besoins de l'analyse, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en sept catégories (cf. annexe en page 18) : transports routiers de voyageurs ; transports routiers de marchandises ; transports maritimes et fluviaux ; transports aériens ; entreposage, stockage et manutention ; services auxiliaires des transports ; autres activités.

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2009 dans les Pays de la Loire

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2009	Evolution 09 / 08	Région / France	2009	Evolution 09 / 08	Région / France	2009	Evolution 09 / 08	Région / France
Transports routiers de voyageurs	5 596	+ 1,8 %	5,1 %	3 268	- 0,1 %	9,1 %	8 864	+ 1,1 %	6,1 %
Transports routiers de marchandises	24 411	- 2,1 %	7,2 %	3 717	- 3,0 %	7,8 %	28 128	- 2,2 %	7,2 %
Transports maritimes et fluviaux	419	- 2,3 %	3,5 %	126	+ 31 %	2,8 %	545	+ 3,8 %	3,4 %
Transports aériens	925	+ 4,6 %	2,2 %	688	- 1,6 %	2,3 %	1 613	+ 1,9 %	2,3 %
Entreposage, stockage et manutention	2 091	- 8,0 %	3,3 %	588	- 4,1 %	2,3 %	2 679	- 7,1 %	3,0 %
Services auxiliaires des transports	3 288	- 2,6 %	4,4 %	1 561	- 4,2 %	4,2 %	4 849	- 3,1 %	4,3 %
Autres activités	18		0,1 %	0		0,0 %	18		0,1 %
Ensemble	36 748	- 1,7 %	5,6 %	9 948	- 1,9 %	5,4 %	46 696	- 1,7 %	5,6 %

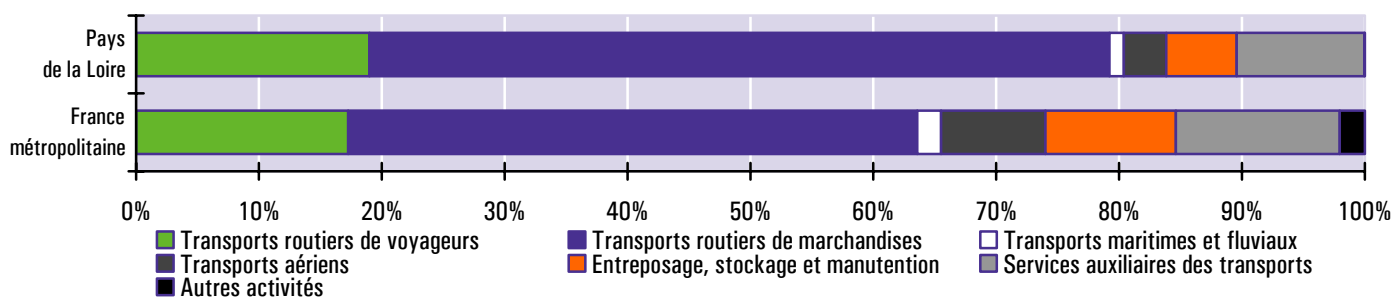
Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Unédic - Données au 31 décembre (résultats provisoires pour 2009)

Si on recense en moyenne quatre hommes pour une femme dans les transports et l'entreposage, la répartition par sexe est très variable selon le sous-secteur. La proportion d'hommes atteint son maximum dans les transports routiers de marchandises (87 %). Les caractéristiques des métiers de la conduite routière (forte amplitude journalière, découchés fréquents et manutention des marchandises) sont, en effet, autant de freins à l'emploi féminin. En revanche, la part des femmes est élevée (environ 40 %) dans deux activités :

- les transports aériens (43 %) où le personnel navigant est constitué pour une large part d'hôtesse de l'air,
- les transports routiers de voyageurs (37 %), où le temps partiel, qui est la règle notamment dans le ramassage scolaire, est particulièrement adapté aux mères de famille ayant des enfants autonomes.

Répartition des effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en 2009



Dans les Pays de la Loire, les transports routiers (de voyageurs et de marchandises) sont surreprésentés au sein des transports et de l'entreposage : ils ont employé en 2009 79 % des salariés du secteur contre 64 % en France métropolitaine. Cette prépondérance des emplois routiers est liée à la faiblesse des autres modes dans la région :

- les Pays de la Loire n'ont pas la faveur des nouveaux opérateurs ferroviaires en raison de la position excentrée du territoire régional, à l'écart des grands courants d'échanges nationaux et européens par rail ;
- l'emploi maritime et fluvial est également peu développé dans la région, représentant 3,4 % des effectifs nationaux (en France, l'essentiel des flux maritimes de passagers et de fret transite par les ports de la Manche et de la Méditerranée ; en outre, la Loire, non connectée avec le reste du réseau national de navigation intérieure, est faiblement utilisée) ;
- les établissements des compagnies aériennes sont principalement situés en Île-de-France, à proximité des aéroports parisiens.

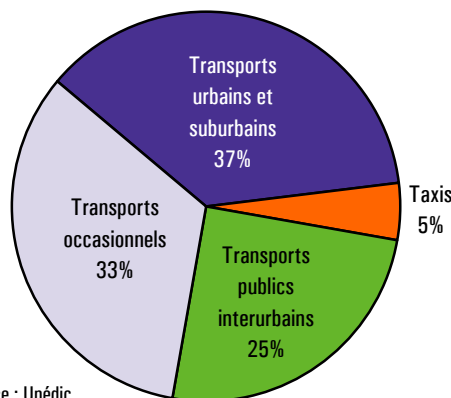
Les activités logistiques font également figure de parents pauvres dans la région. Les Pays de la Loire ne représentent ainsi que 3 % des effectifs nationaux de l'entreposage, du stockage et de la manutention et 4,3 % des services auxiliaires des transports. Ces niveaux modestes sont à relier au positionnement géographique de la région. N'étant pas située sur les principaux corridors de transit continentaux, elle ne constitue pas un espace privilégié pour l'accueil des sites logistiques, d'autant que son aire d'influence est limitée en raison de sa bordure atlantique.

2.1 – Transports routiers de voyageurs : malgré la crise, les effectifs progressent de 1 % en 2009

Le sous-secteur des transports routiers de voyageurs est composé de trois grandes catégories d'acteurs :

- les exploitants des réseaux de transport collectif urbain qui dans les agglomérations de la région dotées de lignes de tramway (Nantes, Le Mans et bientôt Angers) peuvent aussi être considérés comme des opérateurs ferroviaires ;
- les sociétés autocaristes qui sont présentes sur deux segments spécifiques, celui du transport public interurbain (en tant qu'exploitants des circuits scolaires et des lignes régulières départementales ou régionales) et celui du transport occasionnel (transport périscolaire, excursions touristiques, location d'autocars avec conducteur, ...) ;
- les services de taxis (courses urbaines ou interurbaines facturées en général à la distance).

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs au 31 décembre 2009



Source : Unédic

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs en 2008 et 2009 (au 31 décembre)

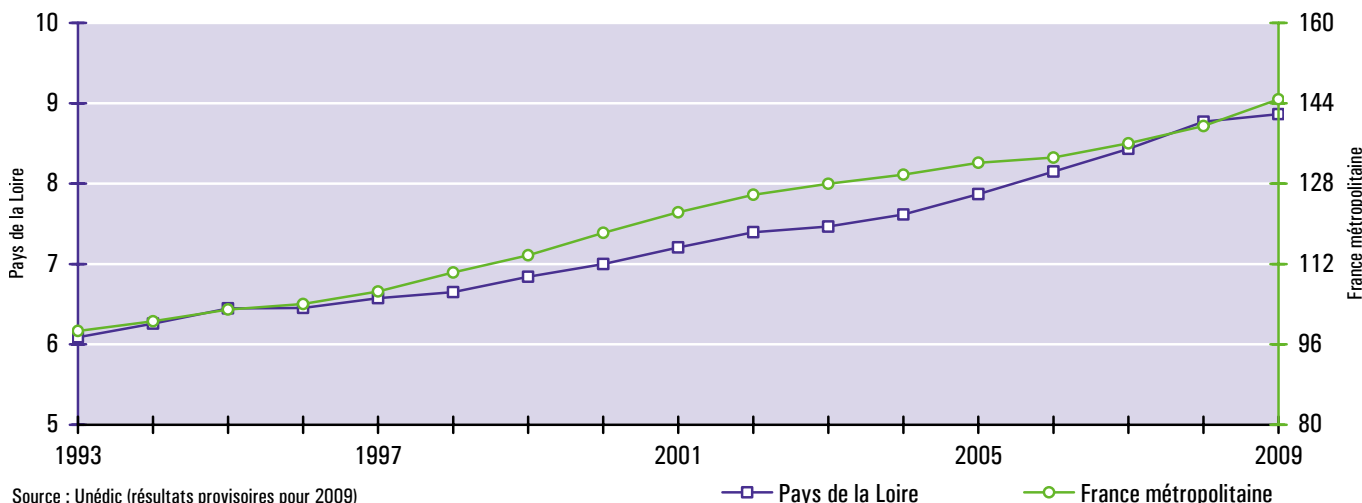
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
Loire-Atlantique	2 475	2 578	+ 4 %	1 658	1 793	+ 8 %	4 133	4 371	+ 6 %
Maine-et-Loire	1 155	1 102	- 5 %	494	461	- 7 %	1 649	1 563	- 5 %
Mayenne	360	372	+ 3 %	212	198	- 7 %	572	570	- 0 %
Sarthe	844	854	+ 1 %	329	323	- 2 %	1 173	1 177	+ 0 %
Vendée	665	690	+ 4 %	579	493	- 15 %	1 244	1 183	- 5 %
Pays de la Loire	5 499	5 596	+ 2 %	3 272	3 268	- 0 %	8 771	8 864	+ 1 %
France métropol.	105 525	109 089	+ 3 %	33 928	35 724	+ 5 %	139 453	144 813	+ 4 %
Région / France	5,2 %	5,1 %		9,6 %	9,1 %		6,3 %	6,1 %	

Champ : classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

Les transports routiers de voyageurs ont mieux supporté la récession économique que les autres composantes du secteur des transports, en raison des mesures de soutien aux ménages les plus modestes. Les effectifs s'y sont accrus de 1,1 % en 2009, suivant en cela la progression continue observée depuis le début du suivi statistique de l'emploi par l'Unédic (en 1993), à un rythme cependant nettement plus faible que les années précédentes (progression moyenne de 3,5 % entre 2005 et 2008).

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs (en milliers, au 31 décembre)



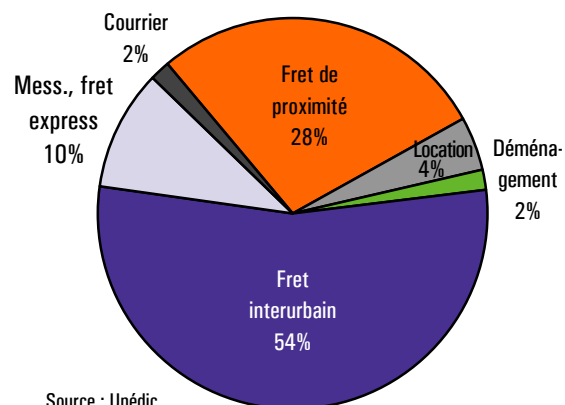
Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

2.2 – Transports routiers de marchandises : 600 emplois salariés nets ont disparu en 2009 (– 2,2 %)

Le sous-secteur des transports routiers de marchandises est défini ici dans un périmètre élargi, comprenant :

- le transport routier de fret « pur » ; ce segment est composé des entreprises enregistrées sous les quatre sous-classes traditionnelles (fret interurbain, fret de proximité, location de camions avec chauffeur, services de déménagement) ;
- des niches d'activités (messagerie, fret express, acheminement de courrier et de colis en dehors de l'obligation de service universel) qui en théorie sont ouvertes à d'autres modes (aérien, ferroviaire, ...) mais qui, en Pays de la Loire, sont le fait d'opérateurs de transport disposant uniquement de flotte de véhicules routiers.

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises au 31 décembre 2009



Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises en 2008 et 2009 (au 31 décembre)

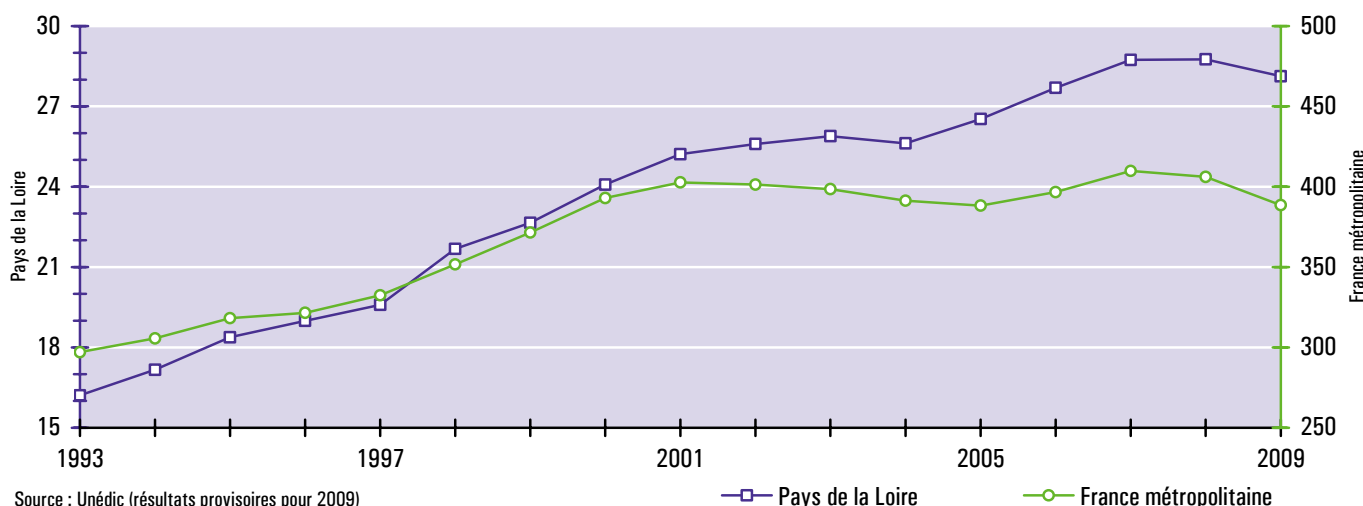
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
Loire-Atlantique	8 805	8 504	– 3 %	1 312	1 301	– 1 %	10 117	9 805	– 3 %
Maine-et-Loire	4 760	4 740	– 0 %	721	687	– 5 %	5 481	5 427	– 1 %
Mayenne	2 605	2 768	+ 6 %	286	282	– 1 %	2 891	3 050	+ 5 %
Sarthe	3 738	3 560	– 5 %	556	551	– 1 %	4 294	4 111	– 4 %
Vendée	5 016	4 839	– 4 %	958	896	– 6 %	5 974	5 735	– 4 %
Pays de la Loire	24 924	24 411	– 2 %	3 833	3 717	– 3 %	28 757	28 128	– 2 %
France métropol.	356 030	341 047	– 4 %	50 064	47 540	– 5 %	406 094	388 587	– 4 %
Région / France	7,0 %	7,2 %		7,7 %	7,8 %		7,1 %	7,2 %	

Champ : classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z, 52.29A et 53.20Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

Le fret routier de marchandises est, en Pays de la Loire, l'activité phare des transports et de l'entreposage, représentant six salariés sur dix de l'ensemble du secteur. En 2009, sous l'effet du recul de la demande en services de transports, ses effectifs ont diminué de 2,2 %. Tous les segments se sont inscrits en repli, notamment le fret interurbain (– 3 % à 15 200 salariés), à l'exception notable de la distribution de courrier, dont l'emploi a progressé de 14 % (hors effectifs du groupe *La Poste*).

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (en milliers, au 31 décembre)

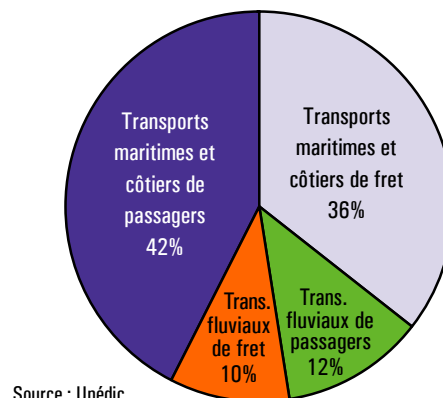


2.3 – Transports maritimes et fluviaux : l'emploi salarié féminin a progressé de 31 % l'an passé

Le sous-secteur des transports maritimes et fluviaux consiste en l'acheminement, régulier ou non, de passagers et de fret par eau. Elle inclut également l'exploitation de bacs, de navires d'excursion ou de croisière, de remorqueurs de péniches ou de barges et la location de bateaux avec équipage.

La distinction entre d'une part les transports maritimes et côtiers et d'autre part les transports fluviaux n'est basée qu'en partie sur la localisation de l'activité. Elle repose en premier lieu sur le type d'embarcation utilisée. L'exploitation des bateaux conçus pour naviguer en haute mer ou le long du littoral est classée dans les transports maritimes et côtiers. Ceux destinés aux voies navigables intérieures sont ventilés en transports fluviaux.

Répartition des effectifs salariés
dans les transports maritimes et fluviaux
au 31 décembre 2009



Source : Unédic

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux en 2008 et 2009 (au 31 décembre)

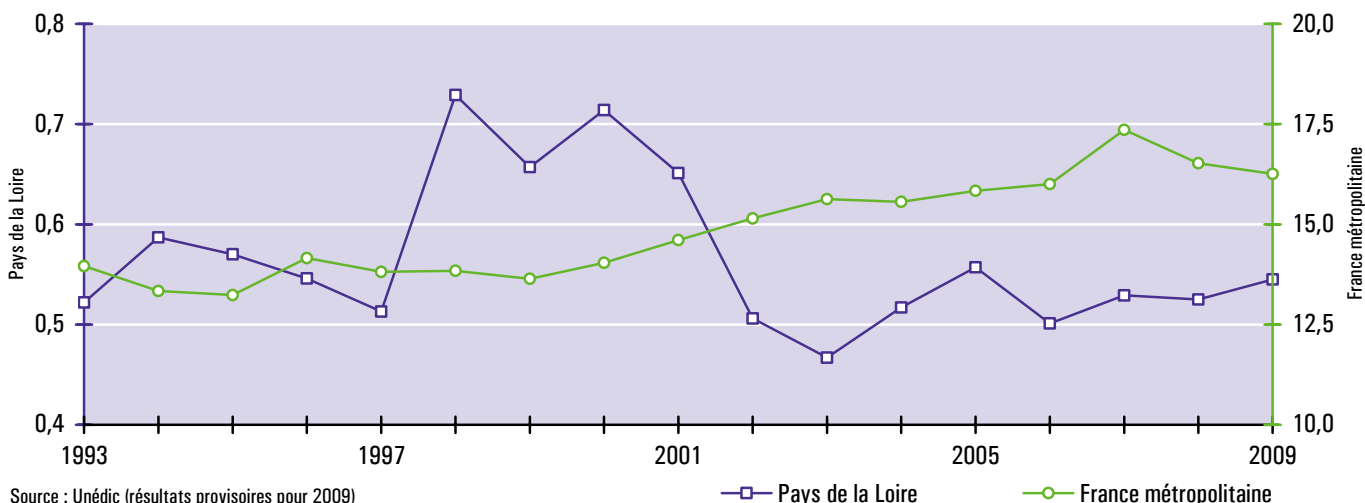
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
Loire-Atlantique	326	321	- 2 %	67	93	+ 39 %	393	414	+ 5 %
Maine-et-Loire	-	-		-	-		-	-	
Mayenne	-	-		1	2	+ 100 %	1	2	+ 100 %
Sarthe	1	1	0 %	1	2	+ 100 %	2	3	+ 50 %
Vendée	102	97	- 5 %	27	29	+ 7 %	129	126	- 2 %
Pays de la Loire	429	419	- 2 %	96	126	+ 31 %	525	545	+ 4 %
France métropol.	11 999	11 817	- 2 %	4 523	4 440	- 2 %	16 522	16 257	- 2 %
Région / France	3,6 %	3,5 %		2,1 %	2,8 %		3,2 %	3,4 %	

Champ : classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

Dans la région, l'emploi salarié des transports maritimes et fluviaux est, en valeur absolue, le plus faible du secteur des transports. La croissance de l'an passé (+ 3,8 %) s'explique par le développement des effectifs féminins en Loire-Atlantique (+ 39 %), en particulier dans le domaine des transports fluviaux de passagers. Sur ce créneau, les principaux employeurs du département sont *la Compagnie des Bacs de Loire* (25 salariés) et la société des *Bateaux Nantais* (20 salariés).

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux
(en milliers, au 31 décembre)



Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

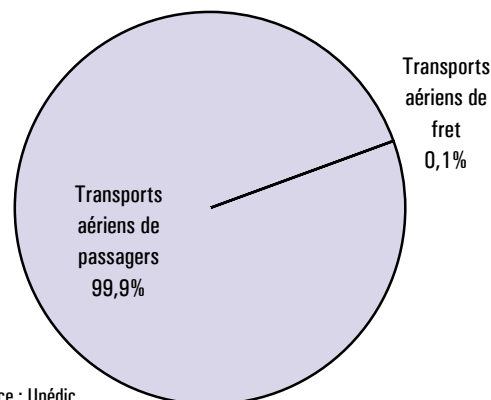
2.4 – Transports aériens : les Pays de la Loire représentent à peine plus de 2 % des effectifs nationaux

Le sous-secteur des transports aériens est constitué des compagnies spécialisées dans l'acheminement de passagers et de marchandises par avion ou hélicoptère. L'activité se compose :

- du trafic commercial (sur des vols réguliers, avec des horaires déterminés, ou des vols par charters, appelés aussi vols vacances, affrétés par les agences de voyages),
- des vols privés (aviation d'instruction et de loisirs des aéro-clubs),
- de la location d'aéronefs avec pilote.

Le poids très faible du transport aérien de fret (un seul établissement en Pays de la Loire) n'est pas une spécificité régionale. Les compagnies sont en général présentes sur les deux segments (passagers et marchandises) car la majorité du fret aérien mondial circule aujourd'hui dans les soutes des avions de passagers.

Répartition des effectifs salariés dans les transports aériens au 31 décembre 2009



Source : Unédic

Effectifs salariés dans les transports aériens en 2008 et 2009 (au 31 décembre)

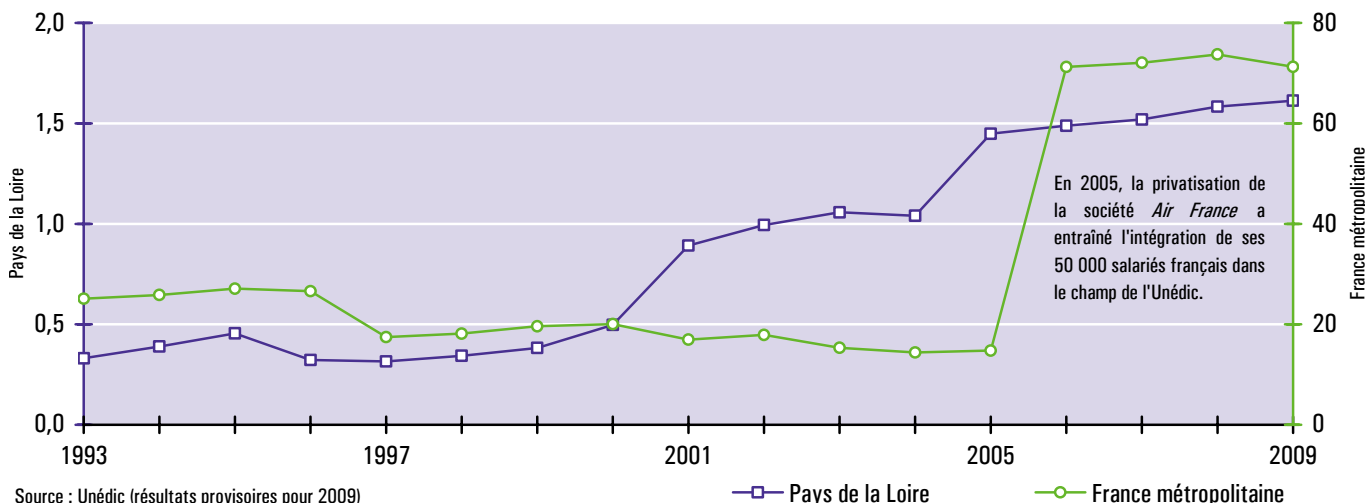
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
Loire-Atlantique	867	908	+ 5 %	693	681	- 2 %	1 560	1 589	+ 2 %
Maine-et-Loire	-	-		-	-		-	-	
Mayenne	-	-		-	-		-	-	
Sarthe	10	10	0 %	2	3	+ 50 %	12	13	+ 8 %
Vendée	7	7	0 %	4	4	0 %	11	11	0 %
Pays de la Loire	884	925	+ 5 %	699	688	- 2 %	1 583	1 613	+ 2 %
France métropol.	42 516	41 352	- 3 %	31 209	29 893	- 4 %	73 725	71 245	- 3 %
Région / France	2,1 %	2,2 %		2,2 %	2,3 %		2,1 %	2,3 %	

Champ : classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

Les transports aériens comptent 1 600 emplois salariés dans la région, représentant seulement 2,3 % des effectifs nationaux. Le sous-secteur a enregistré en 2009 une croissance de 1,9 % de ses effectifs salariés. En Pays de la Loire, la principale compagnie aérienne est *Régional*, basée à Bouguenais (44), filiale depuis 2001 du groupe *Air France*. Son siège nantais compte environ 1 500 salariés, dont près d'un millier de personnel navigant (pilotes, hôtesses et stewards).

Effectifs salariés dans les transports aériens (en milliers, au 31 décembre)



Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

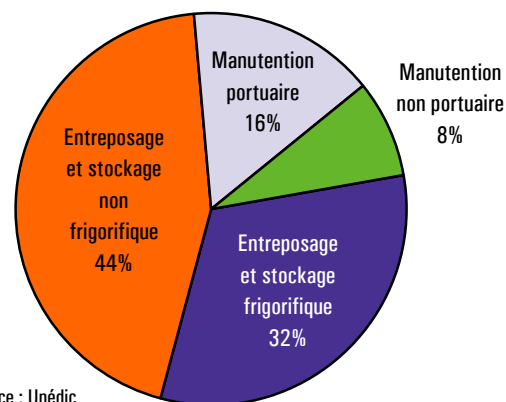
2.5 – Entreposage, stockage et manutention : l'emploi a chuté de 7 % en 2009

Le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention est composé de deux ensembles distincts :

- l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage (réservoirs, cuves, chambres froides, ...) et de lieux de stockage (entrepôts, silos, hangars, ...), à caractère industriel ou agricole ;
- les services de chargement et de déchargement de cargaisons et de conteneurs, lors des ruptures de charge, dans les ports maritimes et autres terminaux de manutention tels que les aéroports, les ports fluviaux, les gares routières et ferroviaires.

Les entreprises de manutention portuaire sont nées au début des années 1990. Depuis la réforme de 1992 relative au statut des dockers, la plupart des professionnels, jusque-là intermittents, en sont devenus des salariés permanents.

Répartition des effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention au 31 décembre 2009



Source : Unédic

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention en 2008 et 2009 (au 31 décembre)

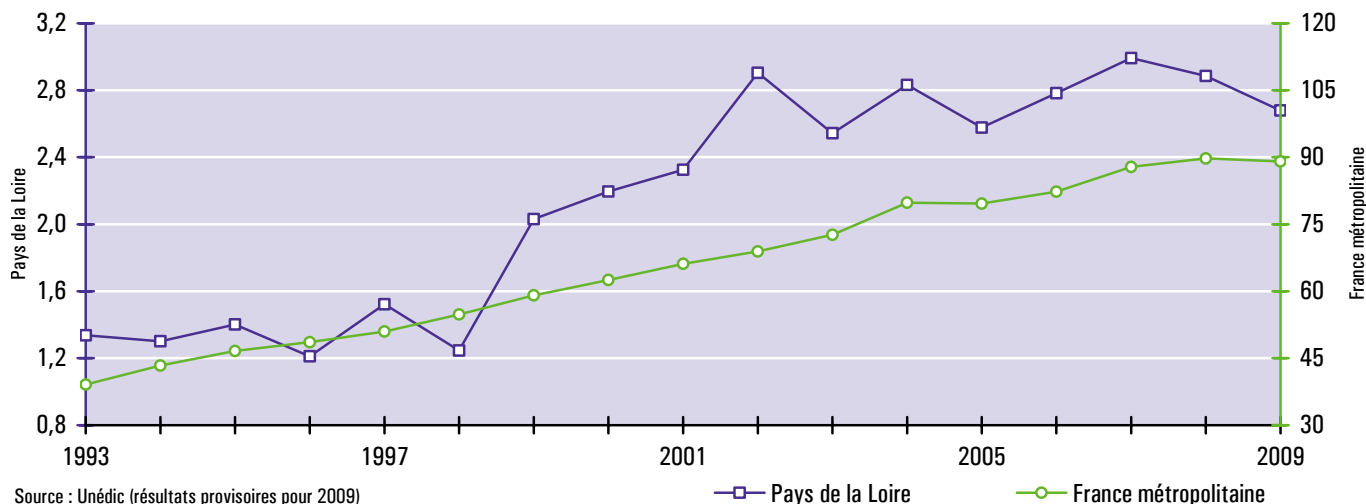
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
Loire-Atlantique	995	962	- 3 %	215	210	- 2 %	1 210	1 172	- 3 %
Maine-et-Loire	304	292	- 4 %	87	86	- 1 %	391	378	- 3 %
Mayenne	377	352	- 7 %	78	78	0 %	455	430	- 5 %
Sarthe	384	280	- 27 %	113	99	- 12 %	497	379	- 24 %
Vendée	212	205	- 3 %	120	115	- 4 %	332	320	- 4 %
Pays de la Loire	2 272	2 091	- 8 %	613	588	- 4 %	2 885	2 679	- 7 %
France métropol.	65 044	63 893	- 2 %	24 700	25 164	+ 2 %	89 744	89 057	- 1 %
Région / France	3,5 %	3,3 %		2,5 %	2,3 %		3,2 %	3,0 %	

Champ : classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

Au 31 décembre 2009, le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention comptait 2 700 salariés en Pays de la Loire, en recul de 7,1 % par rapport à l'année précédente. Ce repli, le second consécutif, a été modéré dans l'entreposage frigorifique et la manutention (environ - 2,5 %). En revanche, il a été de forte ampleur dans le stockage non frigorifique (- 12,4 %), en particulier dans le département de la Sarthe où les effectifs ont chuté de moitié en raison de la cessation du *CEPA* (Centre d'Expédition de Produits Alimentaires), filiale du groupe L.D.C., qui employait une centaine de salariés à Sablé-sur-Sarthe.

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (en milliers, au 31 décembre)



Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

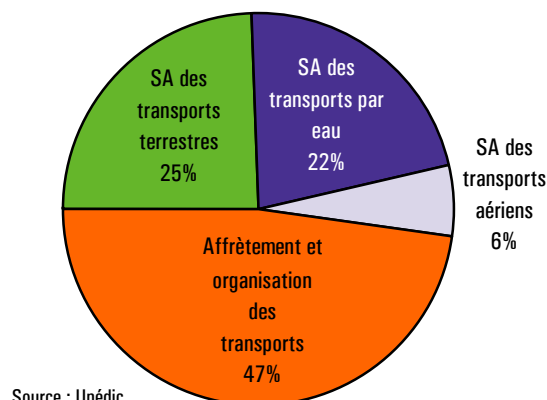
2.6 – Services auxiliaires des transports : les effectifs ont fléchi de 3 % l’an passé

L’activité des services auxiliaires des transports consiste à :

- exploiter les infrastructures concédées et les plates-formes de transport (gares routières et ferroviaires, autoroutes et ouvrages d’art à péage, ports maritimes et fluviaux, aéroports, ...)
- entretenir les infrastructures de transport (voies ferrées, autoroutes, quais et embarcadères portuaires, voies fluviales et écluses, pistes aéroportuaires, ...)
- organiser le transport de fret pour le compte de l’expéditeur ou du destinataire (commissionnement, courtage, affrètement, formalités administratives et douanières, ...).

Cet ensemble hétéroclite comprend aussi le contrôle de la circulation aérienne, les services de dépannage routier (remorquage et assistance) ainsi que ceux de pilotage et de remorquage portuaire.

Répartition des effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports au 31 décembre 2009



Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports en 2008 et 2009 (au 31 décembre)

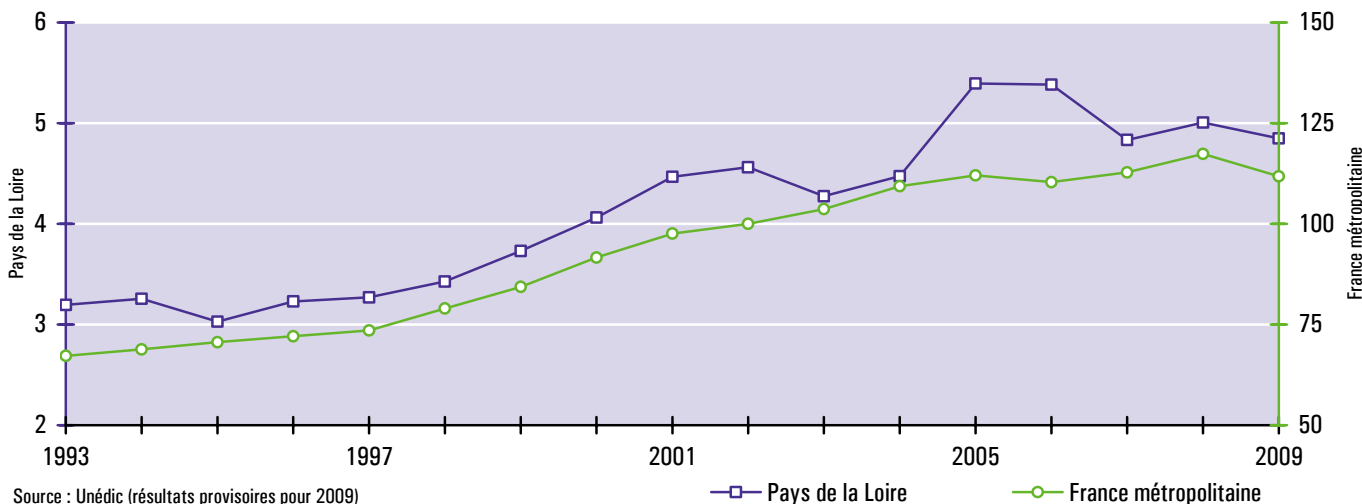
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
Loire-Atlantique	1 852	1 780	- 4 %	893	864	- 3 %	2 745	2 644	- 4 %
Maine-et-Loire	361	404	+ 12 %	212	222	+ 5 %	573	626	+ 9 %
Mayenne	175	164	- 6 %	69	56	- 19 %	244	220	- 10 %
Sarthe	501	483	- 4 %	245	221	- 10 %	746	704	- 6 %
Vendée	487	457	- 6 %	211	198	- 6 %	698	655	- 6 %
Pays de la Loire	3 376	3 288	- 3 %	1 630	1 561	- 4 %	5 006	4 849	- 3 %
France métropol.	77 603	74 309	- 4 %	39 747	37 497	- 6 %	117 350	111 806	- 5 %
Région / France	4,4 %	4,4 %		4,1 %	4,2 %		4,3 %	4,3 %	

Champ : classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Unédic (résultats provisoires pour 2009)

L’emploi du sous-secteur des services auxiliaires des transports s’est globalement replié de 3,1 % l’an passé dans la région, repassant sous la barre des 5 000 salariés. Les segments qui le composent ont connu des variations contrastées. Les effectifs ont faiblement évolué dans l’exploitation des infrastructures de transport (- 0,5 %) : - 2,5 % pour les modes terrestres, stabilisation pour le transport par eau, + 6,4 % pour l’aérien. Ils ont en revanche nettement diminué (- 5,9 %) dans l’affrètement et l’organisation des transports, malgré un bond de 17 % dans le département du Maine-et-Loire.

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (en milliers, au 31 décembre)



Annexe statistique – L'emploi salarié privé du secteur des transports par sous-classe de la NAF

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49.20Z Transports ferroviaires de fret	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	2 759	2 668	2 623	2 588	2 527	2 575	2 722	2 819	2 949	3 029	3 050	3 119	2 959	2 998	3 173	3 257	3 278
49.32Z Transports de voyageurs par taxis	259	307	360	350	371	354	405	431	427	444	402	431	511	531	465	438	427
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	1 996	2 135	2 332	2 313	2 516	2 530	2 462	2 457	2 521	2 575	2 564	2 277	2 511	2 446	2 170	2 198	2 194
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	1 075	1 149	1 132	1 202	1 160	1 191	1 252	1 293	1 309	1 348	1 449	1 790	1 889	2 176	2 625	2 878	2 965
49.39C Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49.41A Transports routiers de fret interurbains	9 308	9 873	10 497	10 987	10 974	12 069	12 631	13 092	13 893	14 210	14 538	14 503	15 139	15 329	15 647	15 662	15 188
49.41B Transports routiers de fret de proximité	3 658	3 880	3 716	3 597	3 659	3 950	3 885	4 571	5 001	5 271	5 499	5 735	6 080	6 758	7 675	7 926	7 896
49.41C Location de camions avec chauffeur	994	1 165	1 327	1 387	1 387	1 560	1 821	1 786	1 866	1 733	1 553	1 495	1 209	1 324	1 385	1 285	1 217
49.42Z Services de déménagement	323	337	374	410	448	453	541	556	577	594	554	529	570	603	586	536	510
49.50Z Transports par conduites	38	37	35	30	29	30	0	1	2	0	0	0	0	0	2	0	3
50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers	459	502	456	432	418	630	582	498	312	298	281	322	342	278	230	233	232
50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret	5	5	33	34	38	33	14	120	245	126	102	119	112	116	190	193	194
50.30Z Transports fluviaux de passagers	54	66	79	78	55	62	57	89	88	71	79	72	103	100	61	53	65
50.40Z Transports fluviaux de fret	4	14	2	2	2	4	4	7	6	11	5	4	0	7	48	46	54
51.10Z Transports aériens de passagers	328	386	451	319	313	341	380	488	887	991	1 054	1 033	1 443	1 487	1 518	1 582	1 612
51.21Z Transports aériens de fret	3	3	4	3	2	2	2	9	5	3	3	7	5	1	1	1	1
51.22Z Transports spatiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52.10A Entreposage et stockage frigorifique	434	419	435	448	492	385	433	486	517	512	493	597	571	624	836	882	859
52.10B Entreposage et stockage non frigorifique	367	470	471	433	576	467	1 176	1 231	1 332	1 917	1 440	1 684	1 431	1 483	1 514	1 352	1 184
52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres	758	858	830	914	971	988	1 117	1 158	1 227	1 392	1 287	1 247	1 254	1 198	1 223	1 220	1 190
52.22Z Services auxiliaires des transports par eau	1 176	1 110	1 003	1 121	1 087	1 138	1 162	1 226	1 266	1 215	1 070	1 105	1 123	1 121	1 110	1 062	1 062
52.23Z Services auxiliaires des transports aériens	0	2	3	2	9	82	132	142	119	112	113	104	169	168	174	266	283
52.24A Manutention portuaire	262	257	329	156	284	253	263	275	276	263	426	364	382	406	431	433	423
52.24B Manutention non portuaire	274	155	166	174	170	141	158	203	200	212	185	187	193	269	211	218	213
52.29A Messagerie, fret express	1 821	1 795	2 354	2 487	2 944	3 442	3 552	3 827	3 592	3 559	3 493	3 092	3 246	3 404	3 218	2 951	2 864
52.29B Affrètement et organisation des transports	1 261	1 285	1 192	1 192	1 203	1 219	1 319	1 536	1 856	1 844	1 804	2 018	2 848	2 896	2 326	2 458	2 314
53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	109	115	113	126	180	207	225	246	289	229	255	268	287	277	222	397	453
Ensemble du secteur	27 725	28 993	30 317	30 785	31 817	34 108	36 295	38 547	40 762	41 959	41 699	42 102	44 377	46 000	47 041	47 527	46 696

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Unédic - Données au 31 décembre (résultats provisoires pour 2009)

Annexes méthodologiques

Unistatis : le site internet de la statistique annuelle des établissements affiliés à l'Unédic

L'analyse de l'emploi dans le secteur des transports a été réalisée à partir de données statistiques provenant d'Unistatis. Ce service d'informations se présente sous la forme d'un site internet (<http://info.assedic.fr/unistatis/>), mettant à disposition l'ensemble de la production statistique de l'assurance chômage. Il est réalisé par l'Unédic (direction des Etudes et des Statistiques) mais est hébergé sur le site de Pôle Emploi, cette situation contribuant à alimenter la confusion entre les deux organismes.

L'Unédic (Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce) est un organisme associatif¹ paritaire, dirigé à ce titre par les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et syndicats de salariés). Elle est chargée de la gestion de l'assurance chômage², en coopération avec Pôle Emploi³.

Principales caractéristiques d'Unistatis

Couverture géographique : nationale

Couverture sectorielle : secteur privé industriel et commercial

Brique d'observation : établissements employant au moins un salarié

Echelon géographique pertinent : département pour le niveau A 732 de la NAF rév. 2, commune pour le niveau A 17

Statut : source administrative

Règle de secret : aucune contrainte

Périodicité : annuelle

Délai de disponibilité : août de l'année n + 1

Historique disponible : 1993

Informations disponibles : effectifs employés au 31 décembre de l'année écoulée selon le sexe, la localisation communale de l'établissement, l'activité économique principale (code APE en NAF 732) et la taille de l'établissement.

En début de chaque année, les employeurs assujettis à l'assurance chômage doivent adresser à la direction régionale de Pôle Emploi territorialement compétente, un Bordereau de Déclaration Annuelle (BDA) destiné à régulariser les sommes versées au cours de l'année précédente. Une partie de ce bordereau est réservée à la déclaration des salariés employés dans l'établissement au 31 décembre de l'année écoulée. Ce recensement ne tient compte ni du temps de travail effectué (temps complet ou partiel), ni de la présence effective ou non du salarié à cette date (présents à cette date ou absents pour congés, maladie, maternité, formation continue ou chômage partiel), ni du statut du salarié (contrat à durée déterminée ou indéterminée). Les renseignements portés sur le bordereau permettent de ventiler les établissements et leurs effectifs selon la localisation géographique, l'activité économique principale (code APE) et la taille de l'établissement.

Il s'agit donc de la photographie d'une situation au 31 décembre qui ne peut refléter les variations survenues en cours d'année. Ce fait peut avoir une certaine importance dans le cas d'activités saisonnières. Toutefois, les renseignements collectés se référant ponctuellement à la même date, le 31 décembre de chaque année, les comparaisons gardent toute leur valeur.

Avant transmission à l'Unédic des données, chaque direction régionale de Pôle Emploi réalise un premier travail de contrôle et de redressement des renseignements portés sur le BDA. Compte tenu des délais relativement courts (sept mois) consacrés à la collecte, à la validation et à la diffusion de l'information, les résultats concernant l'emploi salarié de l'année écoulée sont

¹ L'Unédic est une association loi 1901. Elle n'a donc pas le statut d'établissement public à caractère administratif, à la différence de Pôle Emploi.

² L'assurance chômage est financée par les salariés et les entreprises du secteur privé qui y cotisent.

³ En décembre 2008, l'ANPE et le réseau des Assedic (ASSociations pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce) ont fusionné pour constituer Pôle Emploi. L'Unédic, qui était à l'origine l'échelon national des Assedic, est demeuré, depuis cette date, un organisme juridiquement indépendant, conservant en particulier son statut associatif.

provisoires. Les directions régionales de Pôle Emploi sont conduites dans certains cas à corriger des éléments recueillis un an auparavant. Les rectifications peuvent être nécessaires par la variation du champ d'application, les modifications du code de l'activité économique, des déclarations tardives, des estimations erronées ou des erreurs de saisie. Les statistiques rectifiées sont ainsi disponibles un an après la publication des données provisoires.

Les résultats sont disponibles depuis l'année 1993. Ils ont été rétopolés sur la période 1993 - 2006, pour tenir compte du changement de nomenclature intervenu en 2008 (passage à la NAF révision 2).

Pour des zones géographiques relativement fines (en particulier à la commune), les résultats de la statistique annuelle de l'emploi, disponibles à l'adresse suivante (<http://unistatis.orsid.com>), doivent être interprétés avec précaution. L'Unédic indique en effet que, malgré la qualité des contrôles effectués, les données d'emploi de certaines entreprises composées de plusieurs établissements peuvent avoir été concentrées sur un seul établissement, dans une localisation géographique unique et dans un seul secteur d'activité, s'écartant ainsi de la réalité découlant de la prise en compte individuelle de chacun des établissements. Par ailleurs, l'activité économique principale de certains établissements peut varier au cours du temps, engendrant alors la modification de leur code APE par l'INSEE et, par voie de conséquence, des transferts d'effectifs d'une activité économique sur une autre.

L'emploi salarié privé relevant du champ d'application de l'assurance chômage

Les statistiques de l'emploi fournies par l'Unédic correspondent aux effectifs salariés donnant lieu à versement de cotisations par Pôle Emploi. L'affiliation à l'assurance chômage est obligatoire pour tout établissement du secteur privé industriel et commercial, employant au moins un salarié en vertu d'un contrat de travail, quelle que soit la branche d'activité.

Est recensé par Unistatis l'effectif salarié (au 31 décembre de l'année) :

- des établissements du secteur privé industriel et commercial,
- des collectivités territoriales, des établissements publics à caractère administratif locaux et des groupements d'intérêt public ayant opté pour l'affiliation au régime de l'assurance chômage.

Ne font donc pas partie du champ d'affiliation l'essentiel des emplois salariés agricoles et du secteur public, ainsi que les salariés relevant de régimes spécifiques. Pour le secteur des transports et de l'entreposage, sont ainsi exclus les effectifs de la *SNCF*, de la *Poste* et de certaines régies départementales ou intercommunales (*Compagnie Yeu Continent*, *Transports Publics du Choletais*, ...).

L'exclusion du secteur public peut avoir des répercussions sur l'interprétation des résultats. La mise en perspective des données d'emploi sur plusieurs années peut, en effet, être affectée par des "effets de champ". Ainsi, l'entrée dans le champ de l'assurance chômage d'entreprises relevant précédemment du secteur public peut conduire à une brusque augmentation des effectifs salariés qui ne doit pas être interprétée comme un réel accroissement de l'emploi.

La nomenclature NAF (révision 2)

La Nomenclature d'Activités Française (NAF), élaborée par l'INSEE, constitue le répertoire statistique national des activités économiques. La nouvelle version de cette nomenclature, la NAF révision 2 (NAF rév. 2), est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle a remplacé la précédente version, la NAF révision 1 qui datait de 2003. Cette opération, dont l'un des objectifs était de favoriser les comparaisons internationales, s'est inscrite dans un vaste processus de révision aux niveaux mondial et européen. La NAF a dorénavant la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, celui des sous-classes.

La NAF révision 2 comporte 732 positions élémentaires (ou sous-classes). La codification des sous-classes s'effectue sur cinq positions : quatre chiffres et une lettre. C'est sous cette forme qu'apparaît le code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'INSEE aux entreprises et aux établissements.

La NAF révision 2 est organisée en plusieurs niveaux hiérarchiques imbriqués. Les plus utilisés sont les suivants :

- les grands secteurs (au nombre de 4 ; agriculture - industrie - construction - tertiaire),
- les sections (au nombre de 21, numérotées de A à U),
- les divisions (au nombre de 88, qui sont constituées à partir des deux premières positions du code APE),
- les groupes (au nombre de 272),
- les classes (au nombre de 615).

Ils sont dénommés "A xx" où xx représente le nombre de postes du niveau (de A 4 à A 732).

Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes

Le secteur des transports et de l'entreposage constitue une des 21 sections de la NAF révision 2, la section H. Elle comprend trente sous-classes, de 49.10Z à 52.29B. Selon la notice explicative de l'INSEE, elle « couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes, telles que l'exploitation des infrastructures de transport, la manutention du fret, l'entreposage, etc. Cette section comprend la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote. Elle comprend également les activités de poste et de courrier ».

Cette définition des transports en tant qu'activité économique est différente de l'approche par métier. Ainsi, une secrétaire d'une compagnie aérienne fait partie du secteur des transports ; par contre, un conducteur de poids lourds d'une entreprise de travaux publics est ventilé dans le secteur de la construction (dont dépend l'activité principale exercée par l'établissement employeur).

Par rapport à la NAF révision 1, les sous-classes 79.11Z (activités des agences de voyage), 79.12Z (activités des voyagistes) et 79.90Z (autres services de réservation et activités connexes) sont sorties du secteur des transports et font désormais partie de celui des services (division 79). A l'inverse, les sous-classes 53.10Z (activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel) et 53.20Z (autres activités de courrier) ont été intégrées dans le champ des transports.

Dans le cadre de la présente publication, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en sept catégories.

Transports routiers de voyageurs

- 49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs
- 49.32Z Transports de voyageurs par taxis
- 49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs
- 49.39B Autres transports routiers de voyageurs

Transports routiers de marchandises

- 49.41A Transports routiers de fret interurbains
- 49.41B Transports routiers de fret de proximité
- 49.41C Location de camions avec chauffeur
- 49.42Z Services de déménagement
- 52.29A Messagerie, fret express
- 53.20Z Autres activités de poste et de courrier

Transports maritimes et fluviaux

- 50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers
- 50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret
- 50.30Z Transports fluviaux de passagers
- 50.40Z Transports fluviaux de fret

Transports aériens

- 51.10Z Transports aériens de passagers
- 51.21Z Transports aériens de fret

Entreposage, stockage et manutention

- 52.10A Entreposage et stockage frigorifique
- 52.10B Entreposage et stockage non frigorifique
- 52.24A Manutention portuaire
- 52.24B Manutention non portuaire

Services auxiliaires des transports

- 52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres
- 52.22Z Services auxiliaires des transports par eau
- 52.23Z Services auxiliaires des transports aériens
- 52.29B Affrètement et organisation des transports

Autres activités

- 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 49.20Z Transports ferroviaires de fret
- 49.39C Téléphériques et remontées mécaniques
- 49.50Z Transports par conduites
- 51.22Z Transports spatiaux
- 53.10Z Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel

Le dernière catégorie « **Autres activités** » comprend très peu de salariés en Pays de la Loire (dix-huit personnes en 2009) et n'a pas fait l'objet d'un traitement spécifique dans le présent document. Elle correspond à des activités peu présentes dans la région, soit en raison de leur fortes spécificités géographiques (transports spatiaux, téléphériques et remontées mécaniques), soit parce qu'elles sont le fait d'entreprises publiques, non affiliées de fait à l'Unédic (*SNCF, La Poste, ...*)

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
34, place Viarme - BP 32 205 - 44022 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 99 58 13

Rédaction et mise en forme :
Denis Douillard
denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr

Photo (première de couverture) :
SEMITAN

La situation des transports en Pays de la Loire

Service connaissance
des territoires et évaluation

Division de l'observation,
des études et des statistiques

Directeur
de la publication :
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0017

© DREAL 2010